

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 3

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

26 novembre 2025

Délibération affichée en mairie

le : 9 décembre 2025

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 9 décembre 2025

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Absents :

Lucette AMARO (procuration à Paul BERNARDI), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Patrick RINIERI (procuration à Camille ROSSI)

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Délibération n°006-004-2025 : Tarification des services de l'eau à compter du 01/01/2026

Le Maire rappelle la délibération n°001-006-2025 fixant les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2025.

Il convient désormais de la modifier pour mettre à jour le taux des redevances dues à l'Agence de l'eau, applicables au 1^{er} janvier 2026 quelle que soit la période à laquelle se rapporte la consommation.

Sauf décision contraire, les autres tarifs demeurent inchangés.

Tarifs communs aux deux réseaux (Cauro et Porticcio)

Raccordement au réseau d'eau potable

- Installation simple avec branchement d'un compteur individuel (nouvelle construction) : 1 000 €
- Installation d'un compteur général (habitat semi-collectif, collectif ou lotissement) : sur devis
- Installation d'un compteur pour chaque logement ou maison appartenant à l'habitat semi-collectif, collectif ou au lotissement : 1 000 €

Installation d'un 2^e compteur (2^e logement sur construction existante ou compteur jardin sur parcelle déjà raccordée) : 600 €

Frais divers

- Mise en service (ouverture de compte) : 50 €
- Abonnement : 60 € / an
- Redevance consommation eau potable : taux fixé par l'Agence de l'eau
- Redevance performance eau : 0.06 € / m³ facturé
- Frais de gestion : 5.50 € / semestre
- Forfait compteur habitation défectueux : 30 m³ / personne / semestre
- Forfait compteur restaurants et hébergements de tourisme défectueux : 300 m³ / semestre
- Forfait compteur terrain nu élevage défectueux : 60 m³ / an

Tarifs propres au réseau communal (village)

- Consommation : 1.10 € / m³

Tarifs propres au réseau communal (village)

La Commune refacture les tarifs appliqués par le service de l'eau de Grosseto-Prugna.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les tarifs des services de l'eau applicables au 1^{er} janvier 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

